



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION JEUNES



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 06/10/2026

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro**

Excusés : **MM. Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Le procès-verbal de la réunion du 29/09/2026 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

COUPES DE L'HÉRAULT

Le tirage au sort du tour préliminaire des Coupes de l'Hérault U15 et U14 du 17/10/2026 s'est déroulé ce jour à 18h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier en présence de Guy Michelier, membre du Comité de Direction du District, des membres de la Commission Jeunes et du club F.C. PRADEEN.

COUPE DE L'HÉRAULT U15

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par club) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

PAULHAN ES 1/M. ARCEAUX 1
ASPTT LUNEL 1/ASM34 1
CASTRIES AV 1/BALARUC STADE 1
FLORENSAC PINET 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1
SC LODEVE 1/CASTELNAU CRES FC 2
MEZE STADE FC 1/JUVIGNAC FA 1
JACOU CLAPIERS FA 1/MARSEILLAN CS 1
ENSERUNE FC 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1
COEUR HERAUL-ALIGNAN 1/ST AUNES GS 1
ST GEORGES RC 1/MONTARNAUD AS 1
LA PEYRADE OL 1/CORNEILHAN LIGNAN 1
M. PETIT BARD FC 1/ENT.U S TERRE D OC 1
MAUGUIO CARNON US 2 /RC GANGES 1
ST CLEMENT MONT 2/CAZOULS MAR MAU 1

COUPE DE L'HÉRAULT U14

Le tirage a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier tiré au sort, avec épreuve des tirs au but (cinq par club) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire :

ST MATHIEU AS 21/S. POINTE COURTE 21
BEZIERS U. S. 21/LESPIGNAN VENDRES FC 21
CANET AS 21/C SETE 21
NEZIGNAN EVEQUE ES 21/B.JEUNESSE OL 21
MEZE STADE FC 22/MAUGUIO CARNON US 22
PIGNAN AS 21/JACOU CLAPIERS FA 22

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U18 D1

FLORENSAC PINET 21/ENT. MEZE LOUPIAN 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



CORNEILHAN LIGNAN 21/ASM34 21

PEROLS ES 21/VIL. MAGUELONE 21

Des 03 et 04/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

CORNEILHAN LIGNAN 21/VIL.MAGUELONE 1

Du 17/10/2026

VIL.MAGUELONE 1 CORNEILHAN LIGNAN 21

Du 23/05/2026

Sont inversées

(Terrain en réfection – Accord des clubs)

U18 D2

⚽ Poule A

VALERGUES AS 21/LESPIGNAN VENDRES FC 21

JACOU CLAPIERS FA 21/PIGNAN AS 21

Des 03 et 04/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule B

ENT.HAUTS CANTONS 21/ST ANDRE SANGONIS OL 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportées au week-end du 01/11/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U17 TERRITOIRE

ENT. MEZE LOUPIAN 1/SAUVIAN FC 1

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U17 D1

⚽ Poule A

M. LEMASSON RC 1/JACOU CLAPIERS FA 2

LUNEL US 1/ST GELY FESC 1

Des 03 et 04/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

MAURIN FC 1/LATTES AS 2

Du 03/10/2026 (journée 3) reportée par la permanence du District

Est reportée au 14/10/2026

(Arrêté municipal – accord des clubs)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



⚽ Poule B

VIASSOIS F.C.O. 1/BEZIERS FC 2

NEFFIES ROUJAN RC 1/ENT. U S TERRE D OC 1

PAULHAN ES 1/CŒUR HERAUL-ALIGNAN 1

Du 04/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U16 TERRITOIRE

M. ARCEAUX 21/PHOENIX FOOTBALL SCH 21

ENT.U S TERRE D OC 21/SUD HERAULT FO 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ST MARTIN LONDRES US 21/AS CROIX D'ARGENT 21

Du 03/10/2026

A été reportée au 17/10/2026

(Arrêté municipal et inversion impossible)

ST MARTIN LONDRES US 21/AS CROIX D'ARGENT 21

Du 17/10/2026

AS CROIX D'ARGENT 21/ST MARTIN LONDRES US 21

Du 28/02/2027

Sont inversées

(Arrêté municipal jusqu'au 31/12/2026)

U16 D1

M. LUNARET NORD 21/FLORENSAC PINET 21

MEZE STADE FC 21/RS GIGEANNAIS 21

CAZOULS MAR MAU 21/ASM34 21

Des 03 et 04/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

PRADES LE LEZ FC 21/PAULHAN ES 21

Du 04/10/2026 (journée 3)

Est reportée au 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal de fermeture jusqu'au 18/10/2026 inclus – inversion impossible)

U16 D2

JACOU CLAPIERS FA 22/M.U.C. F. 21

Du 04/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ASPTT MONTPELLIER 21/B.JEUNESSE OL 21

PEROLS ES 21/LESPIGNAN VENDRES FC 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



U15 TERRITOIRE

⚽ Poule A

LUNEL GC 2/ST CLEMENT MONT 2

ASPTT LUNEL 1/CASTELNAU CRES FC 2

M. ATLAS PAILLADE 1/JACOU CLAPIERS FA 1

M. ARCEAUX 1/CASTRIES AV 1

Des 03 et 04/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U15 D1

⚽ Poule A

SUSSARGUES FC 1/ACADEMIE VEDASIENNE 1

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

ST MARTIN LONDRES US 1/MONTPELLIER HSC 2

Du 10/10/2026

MONTPELLIER HSC 2/ ST MARTIN LONDRES US 1/

Du 27/02/2027

Sont inversées

(Arrêté municipal – accord des clubs)

⚽ Poule B

PRADES LE LEZ FC 1/MAUGUIO CARNON US 3

Du 03/10/2026

MAUGUIO CARNON US 3 PRADES LE LEZ FC 1

Du 07/02/2027

Ont été inversées

(Arrêté municipal de fermeture jusqu'au 18/10/2026 inclus)

M. LUNARET NORD 1/LATTES AS 2

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

M. CELLENEUVE 1/ENT.U S TERRE D OC 1

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

⚽ Poule C

AS GIGNAC VH 1/CLERMONTAISE 2

Du 03/10/2026 (journée 3)

Est donnée à rejouer au week-end du 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Match interrompu – pluie intense)

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



⚽ Poule D

CAZOULS MAR MAU 1/PUIMISSON MAGALAS 1

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

CORNEILHAN LIGNAN 1/NEZIGNAN EVEQUE ES 1

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 01/11/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U14 TERRITOIRE

⚽ Poule A

SUSSARGUES FC 21/PEROLS ES 21

LATTES AS 21/M. ATLAS PAILLADE 21

AS CROIX D'ARGENT 21/M. ARCEAUX 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

MAUGUIO CARNON US 22/ST MATHIEU AS 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U14 D1

ASPTT LUNEL 21/M. PETIT BARD FC 22

M. CELLENEUVE 21/MUDAISON VALERGUES 21

M. ATLAS PAILLADE 22/PAS DU LOUP FC 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

JACOU CLAPIERS FA 22/SUD HERAULT FO 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

U14 D2

⚽ Poule A

JACOU CLAPIERS FA 23/PRADES LE LEZ FC 1

M.U.C. F 21/SUSSARGUES FC 22

Du 03/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

PRADES LE LEZ FC 21/R. DOCKERS SETE 21

Du 11/10/2026

R. DOCKERS SETE 21/PRADES LE LEZ FC 21/

Du 28/02/2027



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Sont inversées

(Arrêté municipal de fermeture jusqu'au 18/10/2026 inclus)

⚽ Poule B

FLORENSAC PINET 21/BOUJAN FC 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportée par la permanence du District

Est reportée au week-end du 18/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

NEZIGNAN EVEQUE ES 21/CORNEILHAN LIGNAN 21

PAULHAN ES 21/CANET AS 21

Du 03/10/2026 (journée 3), reportées par la permanence du District

Sont reportées au week-end du 25/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

INFORMATIONS AUX CLUBS

ASM34 21/ASPTT MONTPELLIER 21

79294362 – U18 D1 du 14/11/2026

Suite à la décision rendue par la Commission de Discipline & Ethique à l'issue de sa réunion du 01/10/2026 (un match de suspension ferme de terrain + un match avec sursis à compter du lundi 12/10/2026),

Le service compétitions reste dans l'attente de la notification d'un terrain, situé à vingt-cinq kilomètres au moins (distance FOOT2000) de la ville du club sanctionné avec l'accord écrit du propriétaire de l'installation, au plus tard dix jours avant la rencontre sous peine de match perdu par pénalité, conformément aux dispositions de l'Article 6 f) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions générales.

Courriel du club F.C. ST PARGOIRIEN du 02/10/2026 pour inscrire son équipe U18 en Coupe de l'Hérault U18 : **ST PARGOIRE FC 21 (503543)** participera à la **Coupe de l'Hérault U18**, composée désormais de 21 équipes.

Rappel du procès-verbal du 15/09/2026

Les championnats ont été édités comme suit :

U18 D1 le 02/09/2026 à 16h58

U18 D2 poules A et B le 02/09/2026 à 18h42, poule A réédité le 03/09/2026 à 10h24

U17 Territoire le 03/09/2026 à 11h11

U17 D1 poule A le 03/09/2026 à 12h24, poule B le 03/09/2026 à 17h49

U16 Territoire le 03/09/2026 à 17h32

U16 D1 le 04/09/2026 à 11h08

U16 D2 le 04/09/2026 à 8h44, réédité le 08/09/2026 à 16h14

U15 Territoire poules A et B le 04/09/2026 à 18h04

U15 D1 poules A, B, C et D le 07/09/2026 à 15h18, poule D réédité le 08/09/2026 à 17h30

U14 Territoire le 07/09/2026 à 9h34

U14 D1 le 07/09/2026 à 11h41, réédité le 10/09/2026 à 12h24

U14 D2 poules A et B le 04/09 à 13h42, poule A réédité le 10/09/2026 à 17h09, poule B réédité le 10/09/2026 à 15h40

Les championnats ci-dessus ayant été modifiés à la suite de nombreux retraits d'engagements en fin de mois d'août ou début septembre notamment ainsi que des nouvelles demandes après la date limite



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



prévue, le Règlement des Compétitions Officielles du District Partie II concernant les championnats jeunes et son Annexe 2 seront prochainement rectifiés et transmis aux clubs au plus tôt.

Le Règlement des Compétitions Officielles Partie II Championnat Foot à 11 a été mis à jour sur le site internet du District (version 18 – 01 octobre 2026) et adressé à tous les clubs par mail le 04/10/2026 par M. Joseph Cardoville, Secrétaire Général du District de l'Hérault de Football.

FORFAITS

ST ANDRE SANGONIS OL 2 (517246)

79481636 – U15 D1 (D) du 03/10/2026

Contre THONGUE ET LIBRON FC 2

Courriel du 03/10/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 28 € (14 € pour forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre, X 2 à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions générales.

ENT.HAUTS CANTONS 21 (523435)

79359702 – U16 D1 du 03/10/2026

À MAUGUIO CARNON US 22

Courriel du 03/10/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (forfait notifié moins de dix jours avant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions générales.

M. ATLAS PAILLADE 22 (548263)

79475697 – U16 D2 du 03/10/2026

À Cournonterral 22

Vu la feuille de match,

Vu le planning du District,

Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, l'équipe M. ATLAS PAILLADE 22 était présente, sans jeu de maillots et aucun dirigeant pour encadrer l'équipe,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. ATLAS PAILLADE 22 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe Cournonterral 22 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions générales.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club A.S. ATLAS PAILLADE (548263).



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



M. PAILLADE MERCURE 1 (547089)

79411684 – U15 D1 (A) du 03/10/2026

À MONTARNAUD AS 2

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe MONTARNAUD AS 2 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. PAILLADE MERCURE 1 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MONTARNAUD AS 2 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions générales.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club A.S.C. PAILLADE MERCURE (547089).

ST GEORGES RC 21 (545782)

79384835 – U14 Territoire (B) du 03/10/2026

À AS GIGNAC VH 21

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe AS GIGNAC VH 21 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. ST GEORGES RC 21 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe AS GIGNAC VH 21 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions générales.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club R. C. ST GEORGES D'ORQUES (545782).

M. PAILLADE MERCURE 21 (547089)

79540416 – U14 D2 (A) du 04/10/2026

À R. DOCKERS SETE 21

Vu la feuille de match,
Vu le planning du District,
Vu le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe R. DOCKERS SETE 21 était présente sur le terrain,



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe M. PAILLADE MERCURE 21 avec amende de 28 € (forfait non notifié) pour en reporter le bénéfice à l'équipe R. DOCKERS SETE 21 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions générales.

En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit du club A.S.C. PAILLADE MERCURE (547089).

FEUILLES DE MATCH NON CONFORMES

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour feuille de match non conforme lors des rencontres suivantes :

RC MTP CEVENNES 21 (564478)

79297578 – U18 D2 (A) du 04/10/2026

Amende : 30 € (banc)

BALARUC STADE 2 (520109)

79413929 – U15 D1 (C) du 04/10/2026

Amende : 30 € (banc)

FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

VENDARGUES PI 22 (520449)

79359701 – U16 D1 du 03/10/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Problème code d'accès)

FABREGUES AS 2 (529368)

79413932 – U15 D1 (C) du 03/10/2026

Amende : 1^{ère} infraction : 1 €

(Tablette défaillante)

Conformément aux dispositions de l'Article 10 f) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

ST AUNES GS 1

79412558 – U15 D1 (B) du 03/10/2026

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 20/10/2026**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions générales.

Prochaine réunion le 13/10/2026 à 17h30



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION JEUNES



Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Stéphane Cerutti